

N° 51

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1960.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1961, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME II

ARMÉES

III. — Section Guerre.

Par M. Pierre METAYER

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, *président* : Marius Moutet, Philippe d'Argenlieu, Paul Piales, *vice-présidents* ; Jean Clerc, Georges Repiquet, Jacques Ménard, *secrétaires* ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Sliman Belhabich, Jean Berthoin, le Général Antoine Béthouart, Marcel Boulangé, Jean Brajeux, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Pierre de Chevigny, Gaston Defferre, Roger Duchet, Claude Dumont, Edgar Faure, le Général Jean Ganeval, Georges Guille, Raymond Guyot, Jean de Lachomette, Bernard Lafay, Guy de La Vasselais, Edouard Le Bellegou, Jean Lecanuet, Marcel Lemaire, Etienne Le Sassi-Boisauné, Louis Leygue, Roger Marcellin, Ali Merred, Pierre Métayer, François Mitterrand, André Monteil, Roger Morève, Léon Motais de Narbonne, Labidi Neddaf, François de Nicolay, Jean Noury, Henri Parisot, Jean Périquier, le Général Ernest Petit, Guy Petit, Edgard Pisani, Benaïssa Sassi, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 866, 886 (annexe 44), 923 et in-8° 194.

Sénat : 38 et 39 (tome III, annexe 37) (1960-1961).

### **Caractères généraux du budget militaire 1961 (section Guerre).**

Les demandes de crédits présentées s'élèvent à 6.862.700.000 NF, soit :

- 5.137.700.000 NF pour les Titres III et IV ;
- 1.725.000.000 NF pour le Titre V.

La part de l'armée de terre représente donc 40,8 % du budget total des armées (16.818 millions de nouveaux francs). Cette proportion est légèrement inférieure à celle de 1960, qui était de 40,9 %.

La comparaison des budgets de l'armée de terre de 1960 et de 1961 donne lieu aux observations suivantes :

1° l'augmentation de 198 millions de nouveaux francs des Titres III et IV correspond à des mesures acquises (majoration des traitements et des primes d'alimentation) et n'apporte aucune ressource nouvelle. Les différences constatées entre les deux budgets résultent d'aménagements internes, réduction, d'une part, des effectifs du contingent, amélioration, d'autre part, de l'entretien des matériels, de l'alimentation et du chauffage ;

2° la réduction de 98.700.000 NF du Titre V correspond au retard enregistré dans l'exécution des programmes et sera compensée par des reports de crédits provenant du budget de 1960.

3° le pourcentage des dépenses de personnels ne cesse de croître et celui des dépenses d'équipement de diminuer.

Le projet de budget de 1961 est orienté vers le soutien des forces en Algérie. Il consacre une lente et progressive dégradation du potentiel militaire de l'armée de terre. La modernisation des équipements du corps de bataille est reportée au deuxième plan quinquennal (1965), à moins que la cessation des opérations de pacification en Algérie ne permette de commencer plus tôt cette modernisation par un transfert de crédits du Titre III au Titre V.

Un plan nouveau à long terme, concernant la structure des forces terrestres, est en cours d'élaboration. Il s'agit d'un travail important qui s'efforce de définir valablement les besoins futurs de nos forces terrestres.

La situation sera plus claire au moment de la préparation du budget de 1962. Il deviendra alors possible de mieux préciser les insuffisances du budget d'équipement par rapport aux besoins.

## Aménagements internes apportés aux Titres III et IV.

### A. — PERSONNELS MILITAIRES

#### 1° *Effectifs.*

L'établissement du budget de 1961 tient compte d'un effectif moyen de 370.000 hommes instruits en Algérie. Alors que pendant l'année 1960 un effectif de 380.000 hommes a été effectivement réalisé.

La réduction des effectifs en Algérie se poursuivra en deux paliers :

— maintien pendant le premier semestre de 1961 d'un effectif moyen de 380.000 hommes ;

— réduction pendant le deuxième semestre, si les circonstances le permettent, des effectifs afin d'atteindre un effectif moyen de 360.000 hommes.

La durée du service militaire sera, sous la réserve précisée ci-dessus, maintenue à 27 mois 25 jours jusqu'au mois de juin 1961 (libération de la fraction 1959 1/A du contingent), puis ramenée à 26 mois 8 jours au début de septembre 1961 (libération de la fraction 1959 1/C).

Enfin, il y a lieu de noter la disparition des unités territoriales et le regroupement des crédits d'entretien de ces unités dans un chapitre nouveau permettant au Commandant en Chef en Algérie, soit de recruter des supplétifs soit de convoquer des réservistes, dans la limite d'un plafond annuel de 3,5 millions de NF.

#### 2° *Revalorisation des primes d'engagement et de rengagement.*

Compte tenu de la crise très grave de recrutement des personnels de carrière, une majoration générale de 200 % des taux des primes avait été demandée. Le département des Finances n'a admis qu'une mesure moins générale portant sur le recrutement des personnels les plus intéressants (engagés de longue durée et sous-officiers rengagés).

## B. — PERSONNELS CIVILS

L'existence d'un nombre important de vacances d'emplois et l'application des règles limitant les possibilités d'embauchage rendent le fonctionnement des services de plus en plus difficile, d'autant plus que les effectifs du contingent mis à la disposition de ces services ont tendance à diminuer.

Quelques améliorations de détail ont pu cependant être inscrites dans le budget de 1961, notamment :

- recrutement de cent techniciens des transmissions ;
- renforcement de l'effectif des personnels mécanographes ;
- augmentation de certaines primes de rendement.

## C. — ENTRETIEN DES PERSONNELS

L'augmentation de 35,2 millions de NF de crédits sur le chapitre « Alimentation de la troupe » permettra de couvrir normalement les hausses de prix et de maintenir certaines améliorations apportées en 1960.

Les crédits du chapitre « Logement et cantonnement » sont insuffisants et ne permettent pas de régler les indemnités de réquisitions en Algérie. L'accumulation des créances impayées va entraîner en 1961 un retard de plus en plus considérable dans le règlement de ces prestations.

Il y a lieu de noter enfin que le montant des crédits du chapitre « Instruction des réserves » conduit à une réduction d'environ 1/6<sup>e</sup> du nombre des personnels convoqués à des périodes d'instruction.

## D. — FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DES MATÉRIELS

Les seules améliorations prévues portent sur les carburants (plus de 19 millions de nouveaux francs) et sur l'entretien des matériels (plus de 65 millions de nouveaux francs). Tous les autres chapitres sont maintenus au même niveau que ceux de 1960 ou ont été réduits.

### 1° *Carburants.*

Les crédits supplémentaires alloués correspondent, d'une part, à l'augmentation des besoins de l'instruction en métropole et dans les F. F. A. et, d'autre part, à la non-reconduction des prélèvements effectués sur les stocks en 1960.

Les dotations de l'Algérie ne subiront aucun changement en 1960, compte tenu de la réduction des effectifs précédemment envisagée.

### 2° *Entretien des matériels.*

Le vieillissement du parc automobile et l'usure intense des matériels en Algérie entraînent chaque année une augmentation importante des dépenses d'entretien.

L'augmentation prévue en 1961 (65 millions de nouveaux francs) ne permettra pas de faire face à tous les besoins. Une partie importante de ces crédits (40 millions de nouveaux francs) sera absorbée par l'échéancier de paiement d'opérations anciennes. L'augmentation ne conduira donc qu'à de peu nombreuses réalisations nouvelles. Le service du matériel devra notamment renoncer à l'acquisition d'une avance de pièces de rechange pour certains matériels tels que les EBR.

### **Caractéristiques du Titre V.**

Des modifications ont été apportées à la planification précédemment établie pour la période de 1960 à 1964. Ces modifications étaient nécessaires au financement de la loi-programme. C'est dans le cadre de cette nouvelle planification que le montant du titre V a été fixé à 1.725 millions de nouveaux francs de crédits de paiement et 1.850 millions de nouveaux francs d'autorisation de programmes.

Le but poursuivi est de maintenir notre effort en Algérie tout en préservant l'avenir (modernisation du corps de bataille).

Il en résulte :

- un léger accroissement des crédits destinés aux études ;
- des prélèvements sur les stocks chaque fois que cela est possible ;
- le report sur le titre III d'une partie des charges d'entretien des matériels en service ;
- un faible courant de modernisation des fabrications d'armement.

Les différentes rubriques appellent les commentaires suivants :

#### A. — ETUDES (chapitre 51-71)

L'effort en matière d'études est porté sur :

- les matériels blindés ;
- les petits engins téléguidés antichars ;
- les télécommunications ;
- les moyens de recherche d'objectifs et de surveillance des champs de bataille (radars et infrarouge).

#### B. — HABILLEMENT (chapitre 53-41)

Le montant des crédits qui auraient été nécessaires pour réaliser les collections d'effets correspondant à l'effectif prévu en 1961 était évalué à 360 millions de nouveaux francs. Le chapitre n'est doté que de 310 millions de nouveaux francs. Il en résultera donc :

- un prolongement de la durée des effets en service ;
- des prélèvements sur les collections de mobilisation.

#### C. — ARMEMENT (chapitre 53-71)

L'article « Artillerie » comporte notamment un crédit de 5 millions de nouveaux francs pour l'acquisition d'engins de défense anti-aérienne à basse altitude (RED-EYE).

L'article « Munitions » est en augmentation de 30 millions de nouveaux francs mais n'atteint cependant pas la valeur de la consommation annuelle. Il prévoit pour 1961 la satisfaction des besoins en Algérie, notamment en mines, mais implique un prélèvement de l'ordre de 60 millions de nouveaux francs sur les stocks de mobilisation.

L'article « Transmissions » présente une diminution de l'ordre de 40 millions de nouveaux francs par suite de l'avance réalisée dans la modernisation des matériels de transmission. Un effort est cependant fait sur les câbles hertziens et les courants porteurs, ainsi que sur certains matériels modernes (postes BLU 100 watts, radars Rasura).

L'article « Véhicules blindés » prévoit 115 millions de nouveaux francs et correspond aux commandes suivantes :

- Equipement VTTT-AMX ;
- 70 VTTT-AMX sans équipement ;
- 200 ALM.

L'article « Véhicules de servitudes » prévoit 400 millions de nouveaux francs pour le lancement de la fabrication de :

- 2.500 camions tous chemins ;
- 3.000 camionnettes ;
- 4.000 jeeps.

L'article « Génie » prévoit 55 millions de nouveaux francs pour la fabrication de bull-dozers sur pneus et de douze engins Gillois.

De plus, 10 millions de nouveaux francs sont attribués à la revalorisation des barrages en Algérie.

#### D. — INFRASTRUCTURE

##### 1° Casernement.

Un effort est porté en métropole sur les écoles, les camps et les champs de tir.

En A. F. N., l'effort est porté sur les « Crédits opérationnels » (défense des frontières et installations défensives des unités), sur la revalorisation des casernements et sur le déplacement des installations de la zone Est-Sahara et Laghouat sur Ouargla.

##### 2° Services.

Une seule opération importante figure au programme :

- la reconstruction de la gestion des subsistances de Fréjus.

### **Conclusion.**

Dans ce budget, la priorité est donnée au maintien de notre effort de pacification en Algérie.

Une grave hypothèque pèse ainsi sur l'avenir.

Des prélèvements importants sont effectués sur les stocks de mobilisation.

Le potentiel matériel paraît sérieusement affaibli, le potentiel humain est soumis à rude épreuve.

La revalorisation de la condition militaire devient absolument nécessaire.

Les crédits prévus pour l'amélioration des conditions de vie de nos soldats en Algérie paraissent toujours insuffisants.

Le budget de 1961, simple reconduction de celui de 1960, ne laisse pas encore espérer la rénovation de nos forces terrestres.

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission donne un avis favorable à l'adoption du budget militaire (section « Guerre ») pour 1961.